

Les conséquences sociopsychologiques des politiques agricoles :
étude interdisciplinaire et comparative Suisse-France-Québec

Executive summary - novembre 2011

Plan de recherche

Origine de la recherche

Une constatation commune ressortant de trois études menées en France, en Suisse et au Québec est à l'origine de cette recherche : un même mal-être psychologique semblait toucher les agriculteurs de ces trois pays. Au vu des différentes politiques en vigueur dans ces trois pays, à première vue plutôt divergentes, la question de l'influence des politiques agricoles sur la situation sociale et psychologique des agriculteurs se posait dès lors. Le projet s'est donc donné comme objectif d'identifier les effets de ces différentes évolutions sur la situation sociale et de santé de l'agriculture dans trois régions d'étude : le Québec, la Franche-Comté et la Suisse romande. Il s'est concentré sur le secteur laitier en tant que secteur agricole prépondérant dans les trois régions choisies.

Hypothèses

Trois hypothèses nous ont paru intéressantes à développer :

Hypothèse 1

Du point de vue général, les différentes mesures de politique agricole conduisent à des conséquences sociopsychologiques similaires. Il s'agirait alors d'interroger les logiques qui président à ces politiques à première vue fort différentes. Est-ce que, sous des processus de légitimation apparemment différents, la logique qui anime les politiques agricoles présuppose la « nécessité » d'une agriculture obéissant au libre marché.

Hypothèse 2

Si notre diagnostic sociopsychologique conclut à ce résultat (similarité des situations des exploitations), une autre hypothèse peut être envisagée. En dépit de la volonté politique de soutenir l'agriculture, les mesures de politique agricole n'ont pas d'effets notables sur la situation sociopsychologique des agriculteurs. Il s'agirait alors de s'interroger sur la marge de manœuvre des gouvernements dans le cadre d'accords internationaux qui diminuent leur pouvoir d'intervention auprès des agriculteurs. On peut avancer l'hypothèse d'une forme d'impuissance politique ou administrative des politiques agricoles : les mesures de politique agricole n'auraient alors qu'un effet limité en dépit des volontés politiques nationales.

Hypothèse 3

Les différentes mesures de politique agricole présentent des résultats distincts selon les contextes nationaux. Il s'agirait alors d'inventorier les mesures ayant des conséquences positives – ou négatives – sur le diagnostic sociopsychologique des agriculteurs.

Méthodes

Notre dispositif de recherche a associé différentes approches. D'une part, il s'agissait de contextualiser nos résultats en comparant les contextes politique, économique, de santé et juridique des trois régions étudiées. Nous avons donc conduit une analyse comparative transversale sur ces aspects, à l'aide de différents indicateurs. D'autre part, et dans une perspective interdisciplinaire – socioanthropologie, économie, sciences politiques, santé publique et psychologie communautaire –, nous avons développé des procédures d'enquête qualitative unifiées en nous appuyant sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs disponibles

dans chaque région afin d'analyser le discours et les représentations que les éleveurs laitiers ont de leur métier, de leurs perspectives d'avenir, leur situation sociale et leur rapport à la santé. Enfin, une enquête à large échelle par questionnaire sur le stress, la détresse et les pensées suicidaires menée par une doctorante¹ associée à l'équipe de projet a permis de recueillir près de 600 questionnaires par région. Malheureusement, la recherche n'a pu profiter que partiellement des résultats de ces questionnaires, car ils sont actuellement en voie de dépouillement.

Activités réalisées

Dans un premier temps, nous avons recueilli des informations sur nos trois contextes par des recherches bibliographiques et documentaires (articles scientifiques, presse agricole, textes législatifs, rapports divers, etc.). Nous avons conduit également des entretiens d'experts afin d'enrichir ces données et de connaître le point de vue de personnes actives dans le milieu agricole. Enfin, nous avons conduit près d'une centaine d'entretiens qualitatifs.

Résultats

Nous livrons ici nos conclusions et nos recommandations. Nous renvoyons le lecteur au working paper pour une présentation plus détaillée des résultats.

Quelques éléments des politiques agricoles québécoises, suisses et françaises apparaissent clairement lorsque l'on compare la situation des producteurs laitiers franc-comtois, romands et québécois. Les politiques agricoles très différentes, ainsi que les contextes structurels, présentent des aspects qui paraissent favoriser ou aggraver la situation des agriculteurs.

Une politique économique politiquement incorrecte

On l'a vu ci-dessus, la situation économique de l'agriculture n'est pas la même dans nos trois régions, la situation économique de l'agriculture n'est pas la même dans nos trois régions. Le Québec se trouve dans la situation la plus favorable et le revenu agricole y augmente régulièrement depuis plus de 10 ans. Bien que cette situation montre aussi d'autres aspects moins positifs, tels que l'augmentation importante de l'endettement, elle est clairement favorable à une ambiance de travail plus stable et sereine pour les agriculteurs. La prévisibilité des prix et du revenu permettent de planifier les investissements en connaissance de cause et diminue donc nettement les facteurs de stress liés à la pression financière. Manifestement, le soutien à une politique agricole protectionniste et multifonctionnelle constitue un élément à reconsidérer. Ainsi, la gestion de l'offre au moyen d'un système de quotas – fortement contestée par l'OMC – garantit une meilleure situation socioéconomique aux agriculteurs.

Dans le contexte d'une économie de libre-échange, nous estimons que ce modèle ne peut se défendre que pour une production destinée au marché intérieur, ce qui est le cas pour la grande partie de la production laitière. En outre, elle se doit d'être associée à une conception multifonctionnelle de l'agriculture qui maintient la biodiversité des zones rurales et contribue à l'entretien du paysage, voire à un habitat décentralisé qui évite la désertification de régions entières.

Cette nouvelle forme d'économie régulée et soutenable ne s'applique qu'aux filières destinées à la consommation nationale et exclut les productions d'exportation ou les filières

¹ Ginette Lafleur, doctorante en psychologie communautaire à l'UQAM.

d'AOC qui représentent, dans les faits, une gestion administrée interprofessionnelle d'une production spécifique, parfois destinée à l'exportation. Il importe donc d'articuler de façon novatrice la gestion de l'offre avec une ouverture contrôlée des marchés agricoles. En Franche-Comté ou en Suisse romande, la production laitière pour la fabrication de fromages AOC (Comté et Mont-d'Or en France ; Gruyère, Tête-de-Moine, Vacherin Mont-d'Or, Vacherin fribourgeois en Suisse romande) offre une opportunité de valorisation du lait très intéressante. Ces filières de qualité, soucieuses de maintenir leurs débouchés, ont des stratégies de gestion de la qualité et du produit qui les protègent efficacement des aléas du marché. Lors de la crise du lait de 2007, le prix du lait industriel – ou standard – a chuté brutalement un peu partout. En revanche, le prix du lait destiné à la fabrication fromagère – qui plus est à des fromages sous un label de qualité – a beaucoup mieux résisté² en offrant un différentiel de prix de +20 % à + 30 % (Kroll, 2008), grâce à la solidité de son organisation interprofessionnelle, qui semble avoir joué un rôle stabilisateur déterminant (avec une maîtrise de la quantité de fromage produite selon la demande du marché permettant ainsi de maintenir des prix rémunérateurs)³. Cette perspective économique exige d'être accompagnée de structures juridiques et de politiques publiques autorisant le développement d'une production agricole soutenable tant socialement, écologiquement qu'économiquement. Mais auparavant, il convient de considérer également quelques aspects techniques.

Paradoxe de la modernisation des installations

L'on peut imaginer qu'une modernisation de structures agricoles vieillissantes permettrait de limiter la pénibilité du travail, tant physique que psychologique. Les producteurs de lait soulignent que certaines améliorations techniques – comme l'installation d'une trayeuse ou d'un robot de traite – facilitent ou allègent leur travail physique (par exemple en évitant les flexions répétées du dos et des genoux). Aujourd'hui, les agriculteurs n'acceptent plus des conditions de travail trop rudes (généralisation de la climatisation dans les tracteurs, traite au pot qui se raréfie.). La pénibilité au travail paraît plus élevée en Suisse de par la présence d'installations demandant à l'homme une utilisation quotidienne intense de son corps : traite au pot, fourrager à la main, stabulation entravée, nettoyage des stabulations à la brouette, etc.

Néanmoins, il importe de s'interroger sur le stress que ces installations techniques peuvent également occasionner. Le robot de traite est à cet égard particulièrement anxiogène, surtout dans les premiers mois qui suivent son installation (alarmes de panne récurrentes, nuit et jour, etc.). En outre, les investissements – pour réparer ou améliorer les équipements (bâtiments, mise en place d'un système de traite, etc.) – sont aussi facteurs de stress. Ils interviennent souvent avec la perspective du transfert de l'exploitation. Les parents veulent transmettre une « bonne entreprise » au successeur (surtout si c'est leur fils). Il s'agit donc d'investir de façon à augmenter la productivité et le revenu et à rendre le travail le plus confortable possible. Or, tous ces investissements, même planifiés à l'avance, sont souvent

² Voir chapitre 2.1.

³ La filière lait AOC Comté comptent de nombreux avantages pour le territoire dans lequel elle s'inscrit : elle permet d'entretenir un nombre conséquent d'emplois variés en milieu rural (agriculteurs, fromagers, commerçants, ouvriers agricoles, manœuvres, chauffeurs...). Selon le Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté, la filière Comté serait le deuxième employeur de la région de Franche-Comté juste après l'industrie automobile. En outre, elle présente un territoire de pâturages riche en biodiversité et des paysages ruraux entretenus contribuant par la même occasion au tourisme de la région.

créateurs d'une dette qui sera transmise avec l'entreprise. Outre son coût, cette dette engendrera un stress psychologique important.

Une inquiétante situation sociopsychologique

Comme mentionné dans le chapitre 1.5., la situation sociopsychologique des éleveurs laitiers de Suisse romande, de Franche-Comté et du Québec est préoccupante. Elle montre un haut niveau de stress et de détresse psychologique, avec la présence d'idées suicidaires nettement plus marquée que dans le reste de la population. Le métier d'agriculteur est bien souvent choisi par vocation et entraîne une certaine autoexploitation (Droz, 2001). Le rapport au corps et à la santé est imprégné d'une conception du métier rude et virile. On ne s'arrête qu'en cas de maladie ou d'accident grave. Un découragement se fait sentir quant à l'avenir du métier, lié à un manque de reconnaissance, à la pression économique, à l'incertitude des décisions politiques.

Si l'aspect multifonctionnel de l'agriculture peut garantir la soutenabilité écologique et l'économie administrée sa survie économique, la question sociale et psychologique reste à défricher. Ainsi, une politique de santé publique, telle qu'elle existe en France, grâce au réseau des MSA paraît un exemple dont l'on peut s'inspirer. Celle-ci exige d'être accompagnée d'une politique familiale permettant à la femme – comme à l'homme – de fonder une famille dans des conditions qui autorisent la prise en charge des enfants et des ascendants, tant au sein du cercle familial que dans des structures adéquates : système de crèche en milieu rural, soutien à l'accompagnement des ascendants et des enfants au sein des familles, service de remplacement facilitant les vacances ou les week-ends, assurances sociales et maladie garantissant une prise en charge adéquate en cas d'accident ou de maladie, accompagnement des petites entreprises en cas de ruptures familiales, absence d'incitation au suicide sous forme d'effacement des dettes.

La santé physique et psychologique est donc liée à l'environnement social et politique des producteurs. La présence d'un conjoint et d'enfants représente un facteur protecteur : nos interlocuteurs évoquent moins de détresse psychologique s'ils vivent en couple et ont des enfants. Ceci ne vient que confirmer ce que Durkheim avait montré sur le suicide : la famille protège (Durkheim, 1897). En revanche, une séparation conjugale rompt l'équilibre de l'entreprise agricole, tant sur le plan de la main-d'œuvre disponible que sur celui de la santé psychologique (détresse) et physique (surcharge). Lorsque la famille n'est pas présente, un employé agricole peut pallier le sentiment d'isolement dont peut souffrir l'agriculteur.

Le Québec se distingue de la Suisse et de la France par l'importance des employés sur les exploitations, que ce soit à temps partiel ou à temps plein. Les producteurs québécois bénéficient donc souvent de l'aide d'un employé. Ce dernier ou cette dernière – les femmes étant de plus en plus nombreuses à travailler comme employées sur les exploitations – représente un soutien au travail quotidien, mais aussi un support moral sur lequel compter en cas de coups durs. Bien que les producteurs mentionnent qu'il ne soit pas facile de trouver un employé de confiance et que la gestion de ressources humaines puisse constituer un défi, ceux qui parviennent à le faire, le considèrent le plus souvent comme un partenaire, un ami, voire un membre de la famille. Les producteurs de lait soulignent que la présence d'apprentis, de stagiaires, ou encore d'employés est un facteur influençant positivement le moral des agriculteurs. Ils sont souvent l'une des rares personnes avec laquelle l'agriculteur échange socialement, ce qui pallie le sentiment d'isolement géographique et social, plus particulièrement au Québec et en Franche-Comté ; ils permettent aussi au producteur de s'absenter et vivre des temps de sociabilité en dehors de l'exploitation. En revanche, quels que soient les pays, le fait de ne pas avoir d'enfant semble interdire les départs en vacances.

Ainsi, l'agriculteur sans descendance se trouve doublement isolé : il ne quitte que rarement son entreprise et y vit seul ou avec un conjoint ou un parent.

Remarquons que la nouvelle génération de producteurs de lait québécois – âgés aujourd'hui entre 20 et 35 ans et dont les parents ont cédé – ou sont en train de le faire – l'exploitation – est plus sensible aux avantages de la copropriété ou de se mettre en association (principalement la possibilité de prendre des soirées, un week-end sur deux, des vacances, etc.). La présence d'un employé sur la ferme permet donc à l'agriculteur de prendre des congés au cours de la semaine et de prendre parfois des vacances.

En France, le « service de remplacement » est une organisation fréquemment sollicitée par les exploitants dans le cadre d'un accident du travail, dans le cadre de festivités (mariage, décès...), pour partir en week-end ou en vacances. Ces services permettent tant de faire face aux imprévus, que de se ménager du temps libre. La souscription régulière à des assurances spécifiques et l'adhésion au service de remplacement limitent son coût.

Un filet social

Les assurances sociales jouent également un rôle important dans la santé physique et psychologique des agriculteurs. Ainsi, le système suisse d'assurances privées déploie des effets néfastes sur les producteurs de lait. Ceux-ci sont assurés contre la maladie et les accidents, mais optent très souvent pour une franchise élevée – qui peut aller jusqu'à 2500 CHF – afin de diminuer leurs primes, à laquelle s'ajoute une participation (10 %) aux frais médicaux. Une franchise haute décourage le recours aux soins médicaux. Ainsi, les agriculteurs suisses paraissent moins consommer de prestations médicales que leurs pairs français et québécois.

À cela s'ajoute le coût très élevé des assurances pertes de gain qui contraignent souvent l'agriculteur à continuer de travailler sur son exploitation lorsqu'il est malade ou accidenté. Comme pour les franchises des assurances maladie, le coût des assurances perte de gain dépend du risque que l'assuré est prêt à prendre en charge lui-même : le délai d'intervention de l'assurance en cas d'incapacité de travail est déterminant. Par exemple, la prime pour une couverture à partir du 7^e jour d'incapacité est d'environ 3000 CHF par année alors qu'elle descend à environ 1200 CHF si on repousse le début des indemnités à 30 jours⁴. Dès lors, la grande majorité des producteurs de lait choisissent des primes basses et un délai d'intervention de 30 jours au minimum. Ils se voient dès lors contraints de continuer à travailler ou de reporter la charge de travail sur les membres de leur famille en cas de maladie ou d'accident.

En France, le système de la sécurité sociale garantit une prise en charge relativement confortable des frais médicaux. En revanche, la dépression n'est pas prise en charge par le système actuel. Ainsi, les producteurs de lait français souffrant d'une détresse psychologique pouvant les conduire à la dépression continueront de travailler sur leur exploitation... alors que leurs collègues suisses pourront peut-être « se permettre » de recourir aux caisses maladie... une fois la franchise payée.

Au Québec, les agriculteurs peuvent bénéficier d'un service de remplacement, mais dans les faits, il n'est que très rarement utilisé. Le système d'assurance maladie évoqué plus haut couvre les soins de base et tous doivent être couverts par une assurance médicament. Les assurances-vie et les assurances sur les hypothèques constituent une particularité québécoise

⁴ Union suisse des paysans-Assurances, 2010 Assurances sociales et prévoyance en agriculture, Module 2 "Constituer une couverture d'assurance adaptée aux besoins de la famille paysanne".

dont les effets potentiellement pervers mériteraient d'être étudiés dans une perspective comparative. En effet, ces assurances versent les primes contractuelles et effacent les dettes de l'exploitation agricole en cas de décès de l'agriculteur, y compris par suicide. L'on peut se demander si cette particularité ne risque pas d'inciter certains producteurs à développer des projets suicidaires dans le but d'assainir une situation économique calamiteuse.

Le dernier point que nous souhaitons souligner renvoie aux données statistiques. L'un des constats majeurs de notre recherche consiste dans l'absence de données statistiques comparables dans les trois régions ; et ceci, quel que soit le type de données. La construction d'indicateurs garantissant la comparabilité de nos résultats fut un travail de Sisyphe : l'extension géographique des données ou leur désagrégation en filières de production ou en types d'exploitation s'est révélée extrêmement difficile. En outre, selon les pays, les données sont inexistantes ou maintenues confidentielles par des entreprises privées (caisses maladie en Suisse). Toutefois, cela n'interdit pas l'exercice comparatif, même s'il laisse en suspens certains éléments.

Il importe d'achever ce texte sur des considérations méthodologiques portant sur le processus de comparaison et l'environnement de l'étude. En premier lieu, l'approche comparative a permis d'identifier relativement facilement les mesures favorables à la production laitière et a facilité un éventuel transfert d'une région à l'autre possible. En outre, cette perspective a simplifié la mise en évidence d'éléments communs aux trois situations qui paraissent ressortir d'un aspect structurel des politiques agricoles. De même, leurs particularités nationales sont apparues avec une grande netteté.

L'environnement de la recherche, associée à d'autres équipes étudiant le monde agricole, a permis de tenir compte des scripts de la masculinité et de la féminité et de les associer à l'éthos paysan. De plus, la préparation d'une nouvelle étude a attiré notre attention sur le rôle crucial que pouvaient jouer les ruptures familiales dans les exploitations agricoles. Bref, l'on ne peut qu'encourager l'approche comparative, le développement de collaborations interdisciplinaires et la constitution de pôles de recherche où diverses équipes s'associent.

Il convient pour terminer de répondre à la question qui se trouve à l'origine de cette enquête : quelle est l'influence des politiques agricoles sur la situation sociopsychologique des agriculteurs ? Un premier élément apparaît massivement : l'intense pression économique et psychologique issue de la libéralisation des marchés ou du possible abandon d'une production administrée. Les Politiques agricoles ont donc bien un effet sur les agriculteurs, mais celui-ci se décline non seulement en termes de conséquences économiques objective, comme le montre le cas de la Suisse ; mais aussi sur le plan des représentations que les agriculteurs se font de leur situation ou de leur avenir. On l'a constaté, tant dans les entretiens que dans les résultats du questionnaire, la situation sociopsychologique des agriculteurs est grave et il est urgent de prendre des mesures pour y pallier.

Dans le contexte où évoluent les producteurs laitiers, il devient toujours plus difficile de faire des choix raisonnés et de prévoir leurs résultats. Une partie de cette incertitude peut s'expliquer par les temporalités contradictoires qui s'exercent sur les agriculteurs. En premier lieu, les politiques agricoles introduisent à un rythme soutenu de nouvelles normes et exigences autour de l'activité agricole (normes en relation avec la qualité sanitaire des produits, avec le bien-être des animaux, avec la préservation de l'environnement, etc.). Par ailleurs, les investissements de plus en plus importants consentis dans les exploitations agricoles connaissent eux aussi des échéances précises, dont la temporalité n'est pas toujours en accord avec celles des politiques agricoles (rythmes du changement des normes pas compatibles avec les rythmes de remboursement). Enfin, les exploitations agricoles travaillent avec le vivant – animaux et plantes – et s'inscrivent dans les temporalités de la famille de l'exploitant. Elles obéissent donc à leurs propres rythmes, difficilement compressibles ou

ajustables aux temporalités politiques ou financières. L'articulation de ces différents rythmes est fort compliquée et source de frustration et de sentiment de manque de reconnaissance.

Un deuxième élément apparaît très clairement : la situation des agriculteurs ne dépend pas que des politiques agricoles. En effet, nos résultats montrent que les politiques publiques et plus particulièrement familiale ou de santé publique joue un rôle très important. Leur absence ou leur faiblesse aggrave manifestement la situation des agriculteurs, comme le montre le cas suisse.

Application pratique

Nous souhaitons engager une réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des familles paysannes en Suisse. Les expériences menées par nos collègues en France, notamment dans le cadre de la Mutualité sociale agricole et par nos collègues québécois (association *Au cœur des familles* par exemple, ou l'initiative des travailleurs de rang) sont à analyser. Il serait fort pertinent de voir dans quelle mesure elles peuvent être adaptées à la Suisse. En bref, nous réfléchissons aux transferts possibles d'un pays à l'autre des structures et des politiques adaptées au soutien des agriculteurs.

Par ailleurs, il nous semble important de mettre sur pied un observatoire de la situation sociale et de santé de l'agriculture. En effet nous avons pu constater le manque cruel de données suivies et complètes sur cette problématique pourtant cruciale.

Il serait important également que les résultats du projet puissent être relayés et pris en comptes par les décideurs politiques. Pour ce faire, il serait tout à fait souhaitable de disposer de l'appui du SNIS.

Suites à donner

- La collaboration entre l'IHEID et l'Université de Franche-Comté a donné lieu à la mise en place d'un Master (socioanthropologie des espaces ruraux et urbains).
- Un cours organisé par Agridea va avoir lieu au mois de décembre sur la santé et le stress en agriculture ; suite à ce cours, nous évaluerons les possibilités de mettre sur pied un dispositif d'accompagnement des familles paysannes, en collaboration avec les instances cantonales et nationales.
- Au niveau des projets que l'équipe souhaite développer, nous avons deux projets en voie de soumission dans le cadre du programme Interreg IVa .
- Un projet en cours, Agrigenre (égalité entre hommes et femmes en agriculture), réunit plusieurs personnes de l'équipe de projet Consoppa et les deux équipes ont collaboré en 2011.
- À moyen terme, nous réfléchissons à l'opportunité de déposer un projet qui élargirait la problématique de Consoppa à d'autres pays européens (programme-cadre européen).
- Nous prévoyons de présenter nos résultats à différents colloques.
- Nous allons engager la réflexion sur la possibilité de généraliser les analyses menées dans le projet Consoppa à d'autres pays européens (opportunité offerte par le programme-cadre européen à évaluer).
- Il s'agirait également de voir dans quelle mesure les résultats du projet peuvent être élargis à d'autres filières agricoles, voire à d'autres petites entreprises familiales en milieu rural.

Recommandations pratiques et politiques

Les résultats du projet montrent que la situation de santé et psychologique dans le monde agricole est alarmante dans nos trois régions d'étude. Il est dès lors fort préoccupant de constater une importante lacune en termes d'indicateurs précis et détaillés de la santé et des accidents dans la population agricole. Il est urgent d'inciter les décideurs politiques à mettre en place un système de monitoring de ces questions : statistiques sur les maladies, accidents et décès auprès des agriculteurs indépendants, qui ne sont le plus souvent pas pris en compte dans les statistiques existantes (les chiffres concernent prioritairement les salariés agricoles, qui ne constituent qu'une part minoritaire de la main-d'œuvre dans nos régions d'étude). Dans cette perspective, il importe de contraindre les caisses maladie privées à rendre public leurs données. Pouvoir comparer la situation agricole aux autres catégories socio-professionnelles de manière beaucoup plus systématique serait sans doute fort instructive. Nous considérons qu'informer sur la situation critique de santé en agriculture représente une responsabilité éthique du projet.

Par ailleurs, l'endettement s'aggrave dans nos trois régions. Des mesures de plafonnement devraient être discutées avec les représentants du monde agricole.

Le revenu agricole est soumis à de fortes pressions, à l'exception de la situation québécoise, protégée par un système de gestion de l'offre (adéquation entre l'offre et la demande intérieure grâce à la limitation des importations et à la régulation des volumes produits) qui représente un facteur protecteur important. Dès lors, l'abandon des quotas en Suisse et en France (annoncé pour 2015) aggrave(ra) la situation économique et le stress en agriculture. La réflexion doit être engagée sur un système de limitation de la production. Au Québec, la spéculation sur les quotas laitiers est un thème préoccupant. Sortir la valeur des quotas de l'actif de l'exploitation pourrait être une mesure permettant de réduire les risques liés à une surestimation de celle-ci.

Un autre facteur aggravant en termes de stress et d'incertitude est la volatilité des prix mondiaux auxquels sont de plus en plus connectés les prix intérieurs. La crise du lait en Europe en 2008-2009 l'a montrée de manière spectaculaire avec une chute des prix de l'ordre de 20 %. Le lait s'exporte très peu sur les marchés internationaux, car il est avant tout destiné à l'autoconsommation et aux marchés intérieurs. Dès lors, il paraît nécessaire de réfléchir à des mesures permettant de déconnecter les prix du lait intérieurs des prix mondiaux qui ne concernent qu'un volume marginal de « dégagement ».

Publications et diffusion des résultats

Publications scientifiques

Un ouvrage à large diffusion est prévu présentant le cadre général du projet et comparant les contextes politique, économique et de santé. Cet ouvrage présentera l'analyse comparée des entretiens qualitatifs conduits dans les trois régions d'étude.

Des articles scientifiques seront publiés dans des revues à comité de lecture. Ils développeront des aspects particuliers de la recherche.

Diffusion auprès de partenaires institutionnels

Nous diffuserons le « working paper » auprès de collègues du milieu de la recherche, de représentants agricoles (Office fédéral de l'agriculture, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, Union suisse des paysans, Uniterre, AGORA, Ministère de l'agriculture, Mutualité sociale agricole, FNSEA, Union des producteurs du Québec, etc.), de la presse tant spécialisée que régionale et nationale.

Diffusion auprès de partenaires de la pratique

Une séance de restitution des résultats a eu lieu à Montréal en juin 2011 et a réuni des représentants de l'Union des producteurs agricoles (syndicat agricole majoritaire au Québec), de la Direction de la santé publique de Montérégie, du Ministère de la santé publique québécois et des agriculteurs. La presse était également présente. Des séances de restitution des résultats ont également eu lieu en Franche-Comté en novembre 2011. Un cours est organisé par Agridea en décembre 2011 sur la thématique de la santé, du stress et de la qualité de vie en agriculture. Il est destiné aux conseiller-ère-s et aux agriculteurs. Des professionnels de la prévention en milieu agricole y participeront également.

Les projets en cours de financement devraient permettre de diffuser largement nos résultats en Suisse et en France (en particulier le projet « ruptures familiales » qui développe une approche très appliquée). En outre, le mastère de l'Université de Franche-Comté associera des partenaires de la pratique dans l'enseignement et les recherches.